



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé veille à ce que les mesures qu'il adopte pour tenter d'équilibrer le budget de son ministère ne compromettent pas la santé et le bien-être des personnes âgées et des autres Manitobains vulnérables atteints de la maladie d'Alzheimer, qu'il envisage de revenir sur sa décision de ne pas permettre à certains résidents de foyers de soins personnels ayant cette maladie débilitante d'avoir accès à certains médicaments et qu'il envisage aussi de mettre en œuvre une politique provinciale concernant cette maladie. (B. Lekkas, T. Flynn, S. Hancox et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (V. Garcia, J. D. Costa et R. Sheppard)

M. MURRAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (G. E. Charle, B. Mitchell, B. Newman et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté la route 227 à partir de l'intersection des routes 248 et 227 jusqu'à la route 16 (route Yellow Head), et afin que le premier ministre du Manitoba envisage d'apporter son soutien à ce projet pour garantir la sécurité des Manitobains et de tous les Canadiens qui voyagent sur les routes manitobaines. (G. MacMillan, T. McRae, E. Janke et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (D. Martin, G. Wilson, W. Neufeld et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. FAURSCHOU et JHA, M^{me} ROWAT ainsi que MM. AGLUGUB et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée convient à l'unanimité de former un seul groupe du Comité des subsides qui se réunira dans la salle 255 afin d'examiner la motion d'adhésion pendant qu'elle siège.

L'Assemblée convient à l'unanimité de renoncer au quorum et à la tenue de votes consignés pendant la séance du groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255.

L'Assemblée convient à l'unanimité de renoncer au quorum à l'Assemblée durant la réunion de la Commission de régie de l'Assemblée législative tenue aujourd'hui.

M. le *ministre* SALE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 15 — *Loi modifiant le Code de la route (pouvoirs de la police concernant les conducteurs dangereux et modifications diverses)/The Highway Traffic Amendment Act (Police Powers Respecting Unsafe Drivers and Miscellaneous Amendments)* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALE et M. HAWRANIK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SALE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (refus de versement de prestations aux contrevenants)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Denial of Benefits for Offenders)* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALE ainsi que MM. HAWRANIK et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SALE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur le curateur public/The Public Trustee Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALE ainsi que MM. HAWRANIK et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 6 — *Loi sur les services de police interterritoriaux/The Cross-Border Policing Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives. L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. HAWRANIK :

Il est proposé que le paragraphe 7(1) soit remplacé par ce qui suit :

Décision

7(1) L'agent de nomination ne peut procéder à la nomination demandée que s'il est convaincu :

a) d'une part, qu'il est opportun de le faire dans les circonstances;

b) d'autre part, que l'agent de police extraprovincial provient d'une province ou d'un territoire dans lequel existe un mécanisme d'enquête et disciplinaire — semblable à celui établi sous le régime de la *Loi sur les enquêtes relatives à l'application de la loi* — relativement aux fautes disciplinaires qui pourraient être reprochées à l'agent pendant qu'il se trouve au Manitoba.

Le débat se poursuit.

M. GOERTZEN intervient. Sur la motion de M. le *ministre* ASHTON, le débat est ajourné.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 41 — *Loi sur les profits découlant de la notoriété en matière criminelle/The Profits of Criminal Notoriety Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

M. HAWRANIK propose que le projet de loi soit amendé par adjonction, après l'alinéa 19b), de ce qui suit :

b.1) exiger qu'une partie ou la totalité des amendes perçues en vertu du paragraphe 11(1), (2) ou (4) soit versée dans le Fonds d'aide aux victimes prévu par la *Déclaration des droits des victimes*;

Il s'élève un débat.

M. HAWRANIK et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMOUREUX interviennent. Sur la motion de M. le *ministre* ASHTON, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* BJORNSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 30 — *Charte de la sécurité dans les écoles (modification de diverses dispositions législatives)/The Safe Schools Charter (Various Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

M^{me} STEFANSON ainsi que MM. LOEWEN et GERRARD interviennent. L'Assemblée accorde à M. DYCK le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* MCGIFFORD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 34 — *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Winnipeg/The University of Winnipeg Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. GERRARD, GOERTZEN, LOEWEN et SCHULER interviennent. L'Assemblée accorde à M. DYCK le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* MCGIFFORD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 44 — *Loi modifiant la Loi sur les collèges/The Colleges Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. GOERTZEN, SCHULER et GERRARD interviennent. L'Assemblée accorde à M. DYCK le droit de parole pour la reprise du débat.

Mercredi 26 mai 2004

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* LEMIEUX voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 36 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. MAGUIRE, EICHLER et SCHULER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 h 29, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes